

Commune de Saint-Germain-
l'Herm

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-Germain-l'Herm,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 24 février 2023 par Monsieur VILLANUEVA-TECA Francisco demeurant 4 lieu-dit La Collange, Saint-Germain-l'Herm (63630);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un garage en bois démontable ;
- sur un terrain situé , à Saint-Germain-l'Herm (63630) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 17 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

A Saint-Germain-l'Herm

Le 28/03/2023

Le maire,

M^{me} Chantal Desjardes

